REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080401

Publication 22 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 4
Absents : 10

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Absente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée. Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2023-08-04-01
Objet de la Délibération : FINANCES : Compte de gestion 2023 : Budget principal Commune

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la Commune pour l'année 2023 arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix Pour,0 Abstention, et 0 Contre le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 de la commune.
- **PRECISE** qu'il est en concordance avec les comptes de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire
S. FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 4
Absents : 10

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Absente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée, Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2023-08-04-02
Objet de la Délibération : FINANCES : Compte de gestion 2023 : Budget Cimetière

Madame Marie-Rose DI BERNARDO, adjointe déléguée aux finances présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Cimetière pour l'année 2023 arrêté par le Comptable du Trésor. Elle précise qu'il est en concordance avec les comptes de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du cimetière de la commune.
- **PRECISE** qu'il est en concordance avec les comptes de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée. Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2023-08-04-03
Objet de la Délibération : FINANCES : Compte Administratif 2023 - Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de la commune pour l'année 2023

En fin de présentation, monsieur le Maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

➢ **COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL**

Section de fonctionnement

Recettes	5 237 153.99 €
Dépenses	4 561 981.68 €
Résultat excédentaire de l'exercice	675 172.31 €
Excédent reporté	2 194 068.88 €
Excédent de clôture	**2 869 241.19 €**

Section d'investissement

Recettes	1 750 559.26 €
Dépenses	1 071 705.86 €
Résultat excédentaire de l'exercice	678 853.40 €
Déficit reporté	-66 442.04 €
Excédent de clôture	**612 411.36 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 03

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le compte administratif 2023 de la commune, tel que détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)
Le Maire
S. FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée- Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé- Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée- Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée. Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2023-08-04-04
Objet de la Délibération : FINANCES : Compte Administratif 2023 – Budget annexe Cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du cimetière pour l'année 2023.Le résultat en section d'exploitation est nul.
Le déficit constaté en section d'investissement d'un montant de - 33 221.71 € correspond au stock de caveaux et de cases columbariums constaté au 31 décembre 2023.

En fin de présentation, monsieur le maire se retire conformément à la loi et madame DI BERNARDO, assure la présidence du Conseil Municipal.

- **CIMETIERE : BUDGET PRINCIPAL**

Section d'exploitation

Recettes	6 830.00 €
Dépenses	6 830.00 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat de clôture	**0 €**

Section d'investissement

Recettes	6 830.00 €
Dépenses	€
Résultat de l'exercice	6 830.00 €
Déficit reporté	-40 051.71 €
Déficit de clôture	**-33 221.71 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D202408404

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 21 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le compte administratif du cimetière 2023, tel que détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

S. FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (04 / Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804O5

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2023-08-04-05
Objet de la Délibération : FINANCES : BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2023 de la Commune.

Excédent de Fonctionnement cumulé : **2 869 241.19 €**

Excédent d'Investissement cumulé **: 612 411.36 €**

Compte tenu du résultat d'exercice excédentaire en section d'investissement d'un montant de 678 853,40 €, il couvre en totalité le besoin de financement dégagé par les restes à réaliser d'un montant de 23 745,07 €, il n'y a pas d'affectation obligatoire en section d'investissement.

Cependant, la construction du groupe scolaire devant s'achever en 2024 et, considérant que l'emprunt nécessaire à l'équilibre de l'opération d'un montant de 600 000 € a été prévu et réalisé en 2023, que la commune a inscrit au BP 2024, des crédits à hauteur de 400 000€ pour les travaux de requalification de la 3eme tranche du centre ancien, il est proposé en 2024 d'affecter en fonds propres, une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 900 000 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 05

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'affecter 900 000 € en section d'investissement à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.

- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement libre de toute affectation, à l'article 002 –Résultat de fonctionnement reporté, pour la somme de 1 969 241.19 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

S. FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE - 04 (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-06
Objet de la Délibération : FINANCES : Commune : Budget Primitif 2024

Conformément à l'article L 1612-6 du CGCT, un budget peut être voté en suréquilibre : «...n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont dans la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent. »

L'article L 1612-7 du CGCT précise que « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comprend ou reprend un excédent reporté par la décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »
Le vote de la section de fonctionnement en suréquilibre (+ 1 790 508,91 €) semble nécessaire dans le cadre d'une gestion prudente des finances de la commune.

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal les prévisions budgétaires 2024, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la commune.

Monsieur Le Maire précise que l'élaboration budgétaire n'intègre pas une proposition d'augmentation de la fiscalité par la commune, seule l'augmentation nationale de +3,9% environ est intégrée aux prévisions budgétaires. Il informe que le montant de la fiscalité locale s'entend en produit net perçu par la commune, à savoir que l'Etat appelle une contribution d'environ 1 000 000 € liée au transfert de la part départementale de la taxe foncière.

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 06

Madame DI BERNARDO précise que les dotations de l'Etat ont augmenté d'environ 23 000 € par rapport aux prévisions budgétaires d'un montant de 365 254 €

Les prévisions budgétaires 2024 se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

011	Charges à caractère général	1 295 231.00
012	Charges de personnel	2 709 050.00
014	Atténuations de produits	48 700.00
042	Dotations aux amortissements	130 000.00
65	Autres charges de gestion courante	513 050.00
66	Charges financières (intérêts)	95 953.00
67	Charges exceptionnelles	4 600.00
68	Dotations aux provisions pour charges	2 000.00
		-
023	*Virement à la section d'investissement*	*492 292.98*
	TOTAL DES DEPENSES	**5 290 876.98**

013	Atténuation de charges	30 000.00
042	Amortissements subventions	8 760.70
70	Vente de produits des services	424 920.00
73	Impôts et taxes	780 905.00
731	Fiscalité locale	2 340 000.00
74	Dotations et participations	1 366 379.00
75	Autres produits de gestion courante	151 500.00
76	Produits financiers	6 080.00
77	Produits exceptionnels	3 600.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**5 112 144,70**
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 969 241.19
	TOTAL RECETTES	**7 081 385.89**

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080406

SECTION D'INVESTISSEMENT :

040 Amortissements subventions	8 760.70
16 Remboursement capital dette	301 500.00
165 Cautionnements garantis	1 500.00
20 Etudes, insertions, licences, brevets	7 333.92
21 Acquisitions corporelles	849 060.49
23 Travaux, installations techniques	2 018 483.67
27 Dépôts et cautionnements	7 836.00
45 Opération pour compte de tiers	160 000.00
TOTAL DES DEPENSES	**3 354 474.78**

001 Solde d'exécution reporté	612 411.36
021 Virement de la section de fonctionnement	492 292.98
024 Produits des cessions d'immobilisations	3 600.00
040 Dotations aux amortissements	130 000 .00
10 Affectation de résultat, TLE, FCTVA,Taxe aménagement	1 049 000.00
13 Subventions d'investissements reçues	905 670.44
165 Cautionnements reçus	1 500.00
45 Opérations pour compte des tiers	160 000.00
TOTAL DES RECETTES	**3 354 474.78**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre le conseil municipal :

- **VOTE** le Budget Primitif 2024 de la commune tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 07

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures, trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2023-08-04-07
Objet de la Délibération : FINANCES : BUDGET ANNEXE CIMETIERE– Affectation des résultats 2023

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle au conseil municipal les résultats du Compte Administratif 2023 du cimetière.

Résultat d'eexploitation cumulé : **0 €**

Déficit d'investissement cumulé : **- 33 221.71 €**

Le déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2024, il correspond au stock constaté au 31/12/2023, il sera revalorisé en fin d'exercice selon la variation constatée entre les entrées et les sorties de stock. Il reste treize caveaux de deux places sur la dernière tranche de réalisation 2022 et, ainsi que dix-huit cases de deux urnes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 22 voix Pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

- **REPORTE** le déficit d'investissement à l'article 001 pour la somme de trente-trois mille deux cent vingt et un euros et soixante-onze centimes (33 221.71 €).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

S. FAUDRIN

VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 08

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-08
Objet de la Délibération : FINANCES : CIMETIERE : BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Marie-Rose DI BERNARDO présente au conseil municipal le Budget Primitif pour l'année 2024 du cimetière qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

Recettes	33 221.71 €
Dépenses	33 221.71 €

Section d'investissement

Recettes	33 221.71 €
Dépenses	33 221.71 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VOTE** le Budget Primitif 2024 du cimetière tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 09

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-09
Objet de la Délibération : FINANCES : Taux d'imposition 2024

Madame Marie-Rose DI BERNARDO rappelle que le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants. Il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2024 pour un produit attendu de 3 091 116 €.

Une augmentation du produit de 2023 à 2024 sera constatée du fait de l'actualisation nationale des valeurs locatives à hauteur de 3,85%.

Les propositions de taux se détaillent ainsi :

TAXES	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU EN €
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	**48.01 %**	**3 003 506**
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	**86.56 %**	**58 428**
Taxe d'Habitation (TH)	**7.27%**	**29182**
		3 091 116

Le produit global attendu d'un montant de trois millions quatre-vingt-onze euros et cent seize euros (3 091 116 €).

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D202408049

Pour l'année 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **MAINTIENT** le taux de taxe foncière à 48.01 %,
- **MAINTIENT** le taux d'imposition du foncier non bâti à 86.56 %,
- **MAINTIENT** le taux de la taxe d'habitation à 7.27 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (04 Alpes de Haute-Provence)

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 242 VILLENEUVE

ARRONDISSEMENT : 04 FORCALQUIER

TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

N° 1259 (1)

TA

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024

99_DE-099-210492426-20240408-D20240409

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 016 947	48,01	125,75	6 256 000	3 003 506	48,01	3003 506
Taxe foncière non bâties (TFNB)	66 100	86,56	163,10	67 500	58 428	86,56	58 428
Taxe d'habitation (TH)	445 628	7,27	55,02	401 400	29 182	7,27	29 182
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	3 091 116		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2122

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)		=		
Taxe d'habitation (TH)	3 091 116			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case —

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			593 267	14 254	37 705	- 951 937	- 306 711

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
3091 116		- 306 711		2784 405

À DIGNE LES BAINS
Le 07 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
STEPHANE DURAND
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture,

Le 15 Avril 2024
Pour la Commune,

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 242 VILLENEUVE

ARRONDISSEMENT : 04 FORCALQUIER

TRÉSORERIE OU SGC : SGC FORCALQUIER

N° 1259 COM (2)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	2 289
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	579 977
d. Logements sociaux : exo de longue durée	4 823
Taxe foncière non bâtie	6 178
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 492 413
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	10 762
c. Par la loi (autres)	18
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	401 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	59 281
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,729490
d. Taux FB commune 2020	26,28
e. Taux FB département 2020	20,70

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : national (11)	Taux moyens communaux de 2023 au niveau : départemental (12)	Taux plafonds de 2024 (13)	Taux des EPCI de 2023 (14)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) (15)
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	51,10	127,75	2,00000	125,75
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	66,48	166,20	3,10000	163,10
Taxe d'habitation (TH)	24,45	19,19	61,13	6,11000	55,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	8,03
b. Taux maximum de la majo	0,535

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	31,71

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080410

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-10
Objet de la Délibération : FINANCES : TAXE D'AMENAGMENT : REVISION DU TAUX

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a instauré la taxe d'aménagement en 2011 à un taux de 2.5% depuis 2013 sur l'ensemble du territoire communal, seuls sont exonérés les abris de jardin.

Pour rappel, cet impôt local est perçu par la commune et le Département, il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voirie) nécessaires aux futures constructions et aménagements. La part communale de la taxe sert à financer les équipements publics (voiries, école, transports...) liés au développement de la commune et, la part départementale aux actions de protection des espaces naturels sensibles, par exemple : l'acquisition, l'aménagement et l'entretien de terrain.

Cette taxe s'applique pour les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une ou des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux.

Le taux annuel de la part communale peut varier de 1 % à 5 % (Département 2.5% maximum). La délibération doit être validée avant le 01er juillet de chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire, pour une application au 01er janvier 2025,
- **PRECISE** que les abris de jardins restent exonérés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,
Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080411

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-11
Objet de la Délibération : FINANCES : SUBVENTIONS 2024

Madame DI BERNARDO Marie-Rose présente au Conseil municipal le projet d'attribution des subventions 2024 arbitré en séance de travail, pour les associations villeneuvoises et extérieures à Villeneuve.

De plus, il est nécessaire de valider le montant de la subvention de fonctionnement du CCAS s'élevant pour l'année 2024, à la somme cinquante et un mille euros (52 000€).

Les propositions prennent en compte les budgets et les activités prévus sur l'ensemble de la période 2024 et se résument ainsi :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2024
AGE D'OR	2 600.00
AIKIDO	500.00
APCV	15 300.00
ASSOC AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES	1 500.00
AVEC/AUTOUR DU CLOCHER	200.00
BOULES	4 500.00
BOXE	3 000.00
CHASSE	1 200.00
CYCLO	700.00

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210492426-20240408-D2024080411

	3 000.00
FNACA	1 000.00
FOOT	14 000.00
GYM VOLONTAIRE	800.00
ILES AUX PATCHES	400.00
JUDO	1 700.00
KARATE	1 400.00
LA JEUNE FORET	300.00
Les TIAGS	800.00
NATURE ET PLEIN AIR ski	1 600.00
NATURE ET PLEIN AIR randonnée	800.00
RENAISSANCE	400.00
LA SOLEIADE	800.00
TENNIS	3 200.00
VILLONOVO	3 000.00
CUMULS	62 700.00

ASSOCIATIONS EXTERIEURES - SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2024
ADMR	4 500.00
APAJH	1 000.00
Association Tour des Communes	3 200.00
Banque alimentaire	1 000.00
Amicale des Pompiers	1 500.00
Prévention Routière	350.00
Croix rouge	300.00
CUMULS	11 850.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VOTE** le montant des subventions à verser aux associations pour la somme de 74 550 €,
- **REPARTIT** le montant des subventions votées selon le tableau ci-dessus,
- **VOTE** la subvention de fonctionnement du CCAS pour la somme de 52 000 €,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du BP 24.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080412

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-12
Objet de la Délibération : FINANCES : ACTUALISATION AP/CP : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Madame DI BERNARDO rappelle le projet de réalisation du groupe scolaire acté, par délibérations n°2020-14-12-05, 2021-11-01-05. Après plusieurs réunions avec le maitre d'œuvre et les élus, le projet définitif a été estimé à la somme de deux millions cinquante et un mille vingt-deux euros hors taxes (2 051 022 €). La maitrise d'œuvre à cent vingt-trois mille euros hors taxes.

L'autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) a été ouverte en 2022, par délibération n° 2022-04-04-12, pour un montant total de 2 413 617,60 € TTC, et actualisée par délibération n°2023-06-04-11.
Après attribution des marchés de travaux aux entreprises (1 923 305.86 € HT) et l'avenant au lot 9 (22 627,54 € HT), le coût définitif global incluant la maitrise d'œuvre et le bureau de contrôle s'élève à la somme de 2 076 092,40 € HT soit 2 491 310,88 € TTC.

AP/CP 2024

Montant global de l'AP TTC (avec Moe)	2 491 310.88 €
CP réalisé en 2022	11 400.00 €
CP réalisé en 2023	461 427.20 €
CP 2024	2 018 483.68 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ACTUALISE** l'autorisation de programme telle que présentée ci-dessus, conformément aux crédits budgétaires inscrits au BP 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 13

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-13
Objet de la Délibération : FINANCES : OUVERTURE AP/CP : Réhabilitation 3ème tranche Centre Ancien

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la 3eme tranche du centre ancien qui représente la finalisation de la réhabilitation globale du centre ancien engagée en 2012 pour la 1ere tranche, et 2016 pour la 2eme.

Le calendrier prévoit de lancer la consultation auprès des entreprises prochainement pour une attribution avant l'été et un démarrage des travaux à la rentrée du mois de septembre.

Le coût estimatif global s'élève à 645 000 € HT soit 774 000€ TTC, la part de la commune est d'environ 236 000€ HT, le reste sera assuré par délégation de maitrise d'ouvrage avec la régie des eaux DLVAgglo, DLVAgglo, et le SDE04.

AP/CP 2024

Montant global de l'AP TTC (Hors Moe)	774 000.00 €
CP 2024	400 000.00 €
CP 2025	374 000.00 €

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024089413

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'ouverture de programme telle que présentée ci-dessus, sur deux années 2024 et 2025.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE 04 (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 14

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-14
Objet de la Délibération : FINANCES : TITRES PRESCRITS

Monsieur Le Trésorier a transmis un état détaillé de titres prescrits, arrêtés à la date du 01/03/2024, pour un montant total de 1 305.55 €.
Cette somme porte sur cinq débiteurs et dix titres de recettes, émis il y a cinq ans au moins et dont toutes les étapes de mise en recouvrement ont été engagées.

Cette constatation de pertes sur créances doit faire l'objet d'un mandat au compte 65888 – autres charges exceptionnelles sur opération de gestion, après délibération.
Des crédits ont été prévus au BP 2024, à l'article concerné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ADMET** en charges exceptionnelles la somme totale de mille trois cent cinq euros et cinquante-cinq centimes (1 305.55 €), le montant des titres prescrits de la commune au 01/03/2024,

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au BP 24.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080415

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-15
Objet de la Délibération : LOGEMENTS SOCIAUX : PROJET LES LOUVES : CESSION DU TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction de logements sociaux aux Louves et notamment la délibération n°2023-27-02-07 précisant la réalisation de 49 logements en phase 1 et l'engagement financier de la commune.

Il confirme qu'en l'état actuel du projet la commune cèderait une partie de la parcelle communale ZK139 à 3F SUD, pour une superficie d'environ 3450 m², l'emprise définitive restant à préciser en fonction de l'évolution de l'avant-projet.

Le terrain pourrait être valorisé à hauteur du montant moyen des cessions précédentes dans cette zone, soit environ à 27 €/m² ce qui est compatible avec l'évaluation faite par le service domanial, et le prix serait compensé par une subvention foncière d'un montant équivalent, à répartir comme approuvé par délibération n°2023-27-02-07, de façon à aboutir à un prix net de cession de un euro, pour le bailleur social.

L'acte définitif de cession ne sera conclu qu'après validation définitive du projet et l'acceptation du permis de construire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de confier la transaction à l'étude Notariale de Maître MENC-MOLINA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec 3F SUD ainsi que tous les documents afférents à ce dossier, dans les conditions exposées ci-dessus,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D202408041

Monsieur le Maire à signer tout acte ou document liés à cette décision,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles d'allouer des subventions pour la réalisation de l'ensemble du projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

MAIRIE DE VILLENEUVE
Service Technique
(Alpes de Haute-Provence)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 16

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-16
Objet de la Délibération : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE (CDST) 2024-2026 : adhésion et signature

Monsieur le Maire expose que conformément à la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Département des Alpes de Haute-Provence, fort de sa compétence en matière de solidarité territoriale, a engagé, par délibération de principe en date du 19 mars 2018, une politique de contractualisation avec les territoires des huit intercommunalités et les 6 communes (Céreste, Claret, Curbans, Piégut, Pontis, Venterol) qui appartiennent à des intercommunalités dont le siège se situe hors des Alpes de Haute-Provence.

Les contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 évoluent. Toujours destinés aux seuls porteurs publics locaux, la contractualisation 2024-2026 exclut les politiques relevant des domaines de l'eau et l'assainissement, de l'agriculture, de la forêt et d'électrification rurale. Fort de sa compétence de solidarité territoriale, le Département accroit significativement ses moyens dans le domaine de l'aménagement afin de soutenir les projets mobilisant une enveloppe de 10 millions d'euros.
Les contrats s'articulent autour de deux axes stratégiques et sept domaines d'intervention, ils déterminent les engagements et moyens financiers mis en œuvre par le Département pour soutenir les communes, les intercommunalités et autres acteurs publics du territoire dans leurs projets afin de garantir une solidarité territoriale.

Lors de la phase de collecte des opérations envisagées sur les territoires, 244 projets ont été recensés. La phase de négociation a permis suite aux rencontres territoriales, de retenir dès à présent 90 projets, éligibles et matures pour les huit territoires d'intercommunalités. Ils représentent un montant plafond d'aide départementale de 5 760 005 €.

Les contrats départementaux de solidarité territoriale prévoient les modalités de gouvernance, d'exécution, de suivi et d'analyse liées à leur mise en œuvre. Ils portent également les engagements du Département et les moyens qu'il y consacre ainsi que ceux des porteurs publics du territoire pour lesquels l'adhésion au contrat est requise.

Monsieur le Maire précise qu'une clause de revoyure annuelle est prévue sur la durée du contrat

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D202408041G

en 2025 et 2026. Elle permettra d'ajuster le contenu des contrats au regard de l'avancée des projets, du quasi abandon de certaines d'entre-elles ou de l'émergence de nouvelles. Les avenants éventuels aux contrats seront alors proposés au vote de l'Assemblé départementale.

Monsieur le Maire indique que lors de la session du 22/03/24 l'Assemblée Départementale a engagé et validé le contrat départemental sur le territoire intercommunal DLVAgglo. Pour cette période, les projets d'aménagement présentés par les porteurs publics du territoire doivent s'articuler autour de deux thématiques :

- L'amélioration de la qualité de vie et des services aux populations,
- La préservation et la valorisation des patrimoines culturels et naturels.

Dans le cadre de ce contrat, la commune est subventionnée pour la réfection de la maison des jeunes AGORA, le montant de la subvention allouée s'élève à la somme de cinquante-cinq mille euros (55 000 €). Un deuxième projet de dimension comparable devra être présenté par la commune de Villeneuve pour la clause de revoyure.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 22 voix Pour, 0 Abstention et 0 Contre, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'adhésion au contrat départemental de solidarité territoriale pour la période 2024-2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour la période 2024-2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un projet qui sera étudié au titre de la clause de revoyure en 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)

Serge FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D20240804 17

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2024

Membres du Conseil : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 4
Absents : 9

Date de Convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	MME GOMEZ	Absente excusée-Donne pouvoir à B GONDRAN	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M GONDRAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Présent	M HERMAN	Absent excusé	MME ROUZAUD V	Présente
M DENIZE	Absent excusé-Donne pouvoir à C. PERPETE	MME INTARTAGLIA	Présente	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M JUNG	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M MICHAILIDES	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée-Donne pouvoir à S. THURIN	M M'SIBIH	Présent	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée-Donne pouvoir à L.VINIT	M TROUVE	Présent
M GIRAUD	Présent	M PERPETE	Présent	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DELETTE

N°2024-08-04-17
Objet de la Délibération : FINANCES : CONSTRUCTION DU GROUPE SCOALIRE / LOT 9 VDR : Avenant

M. le Maire rappelle que par délibération n°2023-13-11-10 en date du 13/11/23, le Conseil municipal l'a autorisé à signer l'avenant financier n°1 à hauteur de 22.627,54 € HT.

L'avenant N°2 correspondant à la modification de répartition financière entre les cotraitants, n'a pas engendré de modification financière sur le montant du marché.

Il est indiqué que l'avenant financier n°3 proposé est justifié par :

- De mauvaises conditions climatiques qui impactent la qualité des matériaux du site et qui les rendent impropres au réemploi autour des bâtiments, nécessitant l'apport de matériaux graveleux non prévu au marché ;

- La modification du réseau d'évacuation EU par le lot 8 dans les classes 4 et 5, qui implique l'allongement du réseau d'évacuation extérieur prévu au lot 9 : 18 m de réseau et 1 regard supplémentaire.

Pour mémoire, le montant initial du marché s'élevait à la somme de 259.013,61 € HT/ 310 816,33 € TTC, après avenant n°1 le montant révisé s'élève à 281.641,15 € HT / 337.969,38 € TTC.
Le montant de l'avenant N°3 présenté s'élève à la somme de 7.551,34 € HT soit 9 061,61 € TTC.
Monsieur le Maire étant autorisé à signer les avenants dans la limite de 5% du montant du lot du marché, le pourcentage d'augmentation dépassant 5% lors de l'avenant n°1, il y a lieu de délibérer pour signer les avenants suivants du lot 9.

Il est précisé que le nouveau montant du marché du lot 9 s'élève après signature de l'avenant n°3 à la somme de 289 192,49 € HT / 347 030 ,99 €TTC soit une augmentation totale de +11,65 % du montant initial du marché.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402426-20240408-D2024080417

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au lot 9 du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN

MAIRIE DE VILLENEUVE (Alpes de Haute-Provence)